

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2022)
Heft: 3

Artikel: L'observatoire cantonal des risques du Canton du Valais
Autor: Luyet, Olivier
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1044754>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

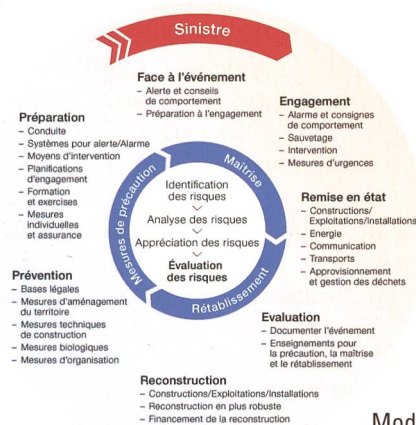
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Modèle gestion intégrale des risques OFPP, 2019



Protection de la population

L'observatoire cantonal des risques du Canton du Valais

Olivier Luyet

Chef de l'office cantonal de la protection de la population (OCPP)
Président de l'observatoire cantonal des risques (OCRI)

La protection de la population consiste notamment pour les autorités publiques à être en mesure de maîtriser les catastrophes et les situations d'urgence. En ce sens, il ne s'agit pas simplement de garantir la remise en état d'éventuels dégâts une fois l'événement survenu, mais il s'agit avant tout de pouvoir établir des planifications et des préparations détaillées en prévision de ces situations. Les autorités publiques doivent donc être proactives en anticipant les menaces et les dangers qui peuvent impacter la population. Dans ce but, le Canton du Valais a instauré en 2010 un observatoire cantonal des risques (OCRI).

L'organisation

L'observatoire cantonal des risques du Canton du Valais est une commission interdisciplinaire regroupant dix représentants de différents services de l'administration cantonale et compétents dans les domaines ayant trait à la protection de la population. Il s'agit du Service des dangers naturels (SDANA), de la Police cantonale, du Service de l'énergie et des forces hydrauliques (SEFH), du Service cantonal de l'informatique (SCI), du Service de la mobilité (SDM), du Service de l'environnement (SEN), du Service de la protection des travailleurs (SPT), par son

Exercice table top TERRA 22 de l'organe cantonal de conduite (OCC), le 10.02.2022 – droits réservés OCC Valais



inspecteur OPAM (Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs), et de l'Organisation cantonale valaisanne des secours (OCVS).

Nommée par le Conseil d'Etat, cette commission a pour tâches :

- d'assurer le développement, le suivi et l'actualisation de l'analyse cantonale des risques ;
- d'identifier l'apparition d'une menace nouvelle ou d'un danger nouveau ;
- d'apprécier l'évolution des risques identifiés ;
- d'évaluer l'état des lieux des mesures en place.

Afin de mener à bien ce mandat, l'OCRI se réunit au minimum deux fois par année, parfois plus selon les travaux en cours, et peut s'adjoindre l'appui technique et scientifique d'experts externes.

La méthodologie

Le travail de l'OCRI s'inscrit dans le principe de gestion intégrale des risques de l'Office fédéral de la protection de la population, l'OFPP (voir illustration Modèle gestion des risques, OFPP 2019). L'OCRI s'appuie également sur la méthode KATAPLAN de l'OFPP qui propose une procédure uniforme en vue de l'analyse des dangers et la préparation aux situations d'urgence.

Il s'agit tout d'abord d'établir une analyse des dangers en décrivant les scénarii identifiés et retenus comme pertinents pour le territoire cantonal. Les risques sont ensuite évalués en mesurant les dangers compte-tenu de leur probabilité d'occurrence et de l'étendue possible des dommages grâce à la contribution d'experts et spécialistes externes compétents. Afin de planifier les mesures de mitigation nécessaires pour les risques jugés comme inacceptables ou tolérables, une analyse des déficits est menée avec les services compétents. Ceci afin d'évaluer l'efficacité des mesures actuelles en matière de prévention et de préparation.

L'analyse des déficits permet à l'OCRI d'adresser au Conseil d'Etat et aux Services concernés les recommandations qu'il juge nécessaires afin de développer l'état de préparation du canton et sa capacité à maîtriser les catastrophes et les situations d'urgence.

L'analyse des risques et des déficits, ainsi que la mise en œuvre des mesures retenues, sont actualisées périodiquement selon un principe itératif.

Les travaux

En 2019, l'OCRI a revu l'analyse cantonale des risques dans son intégralité.¹ Cette analyse a fait état de 15 dangers déclinés en 31 risques distincts en fonction des différents scénarii développés.

Le classement général des 5 principaux risques pour le Canton du Valais est le suivant :

N°	Danger	Scénario
1	Panne ou pénurie d'électricité	Blackout européen d'une semaine
2	Tremblement de terre	Séisme de 6 sur l'échelle de Richter en Valais
3	Epidémie, pandémie	Pandémie d'influenza de type A/HxNy
4	Vague de chaleur, sécheresse	Vague de chaleur extrême et sécheresse
5	Instabilité de terrain	Gros éboulement et débâcle

Il est à relever que le danger de rupture des systèmes d'information selon un risque d'infection virale volontaire à large échelle (cyberattaque) apparaît en 6^e position.

En 2021, à la demande du Conseil d'Etat, le risque de troubles à l'ordre public a été évalué et intégré dans l'analyse cantonale selon deux scénarii distincts, celui de troubles durant plusieurs jours (situation particulière) et de troubles durant plusieurs semaines (situation extraordinaire).

Actuellement, l'OCRI procède à une évaluation large de l'état des lieux en matière de prévention et de préparation pour tous les risques évalués. L'objectif étant, après l'établissement de l'analyse cantonale, de pouvoir informer le Conseil d'Etat sur les éventuels déficits identifiés et lui adresser les recommandations utiles au développement de l'état de préparation général du canton face aux catastrophes et aux situations d'urgence.

La gestion des risques au service de la résilience du canton

Si la résilience peut être définie comme l'aptitude d'une société à surmonter une crise rapidement et à rétablir dans les meilleurs délais son fonctionnement et sa capacité d'action, la nécessité de pouvoir identifier et évaluer de façon préventive les dangers qui peuvent menacer cette société est à présent une priorité pour les autorités en charge de la protection de la population.

O. L.

¹ Voir rapport Analyse cantonale des risques, révision 2019.

Carte des dangers hydrologiques (extraits, secteur Sion), état 2022 – droits publics (image accessible sous : https://sitonline.vs.ch/dangers/danger_hydrologique/fr/)

